



## Questions à poser avant signature d'un CDI I

### Congés payés

- peuvent-ils être imposés par l'agence ?
- si oui quel délai de prévenance ?
- si souhait de poser des CP durant la mission quel délai de prévenance pour moi ?
- à qui dois-je faire la demande ? Client et / ou agence ?
- et quel délai de réponse client et / ou agence ?

### Taux horaire

A priori l'agence ne peut pas me proposer une mission à un taux horaire de moins de 70% de mon taux horaire de ma dernière mission.

- Mais si ce taux horaire est à chaque fois à -70% de mon ancien taux horaire est-ce que je risqué d'atteindre le SMIC à un moment donné ?

Si l'entreprise ferme une journée pour pont par ex.

- Comment suis-je payée (quel taux horaire ?)
- Et si j'ai déjà atteint le taux de la GMMR (garantie minimale mensuelle de rémunération) cela veut dire que je perdrais une journée de salaire et que je ne serais pas payée ?
- L'agence peut-elle m'imposer une journée de CP ?
- Si oui idem, sur quel taux horaire sera payée ma journée ?

### Métiers

Sur mon contrat de travail seront inscrits 3 métiers différents.

- Est-ce l'agence qui « impose » ces 3 métiers ou pouvons-nous les discuter ensemble ?
- Si l'agence ne me trouve pas de poste dans ces 3 métiers, pouvez-vous me proposer une mission qui ne soit pas en rapport avec ces 3 métiers ?

### Contrat dit sécurisé

- A priori vous dites que les salarié(e)s intérimaires en CDI I ont plus facilement accès à des crédits (immobiliers par ex). Avez-vous des cas concrets à nous montrer ?
- Sur quoi va se baser la banque pour le calcul de l'endettement ? Parce que suivant les missions ou les intermissions mon taux horaire ne sera pas le même et je peux me retrouver au « SMIC » plusieurs mois d'affilés

#### Formation

- Si je suis en intermission, (donc payée au SMIC) Manpower va-t-il me proposer des formations ?
- Qualifiantes ou pas ?
- Si formations à quel taux horaire serais-je rémunérée pendant ces formations (mon dernier taux horaire ou la GMMR soit le SMIC ?)

#### Intermission

- Durant combien de temps puis-je rester en intermission ? (donc payé aux SMIC).
- Suis-je « prioritaire » par rapport aux autres intérimaires sur les missions ?

#### GMMR (Garantie Minimal Mensuelle de Rémunération)

- J'ai un profil cadre et mon taux horaire « habituel » est de xx€/heure. Si je suis en intermission je serais payée au SMIC donc une grosse baisse de salaire pour moi. L'accord de branche dit que ma GMMR peut être négociée. Que me proposer Manpower comme GMMR ?

#### Déplacements

- L'accord de branche explique que la distance maximale prévue est de 50 kms ou 1h30 de trajet maximum. Mais que celle-ci peut être allongée par accord des deux parties. Si j'accepte une clause de mobilité plus importante, quelle contrepartie en matière de remboursements de transport vais-je obtenir ?

#### Période d'essai

- Est-ce que j'ai toujours une période d'essai en CDI I ?
- Si oui si j'ai plusieurs contrats successifs chez le même client cette période s'applique t-elle à chaque fois ?
- Si je suis en intérim chez le client x et que je signe un CDI I puis-je retourner chez ce même client ? Si oui ma période d'intérim comptera t-elle dans les 36 mois de mission prévue chez le même client ? ou le « compteur » repart à 0 ?